



18

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

merci de communiquer ce message à tous les personnels

chers collègues,

4 infos d'actualité :

1- journée de rattrapage du mercredi 13 novembre : clarifications

- pour les collègues travaillant dans des écoles à 4,5 j : le volume horaire pour la semaine ne doit pas dépasser les 24h (sans l'APC) obligatoires pour les élèves. Vous devez donc adapter les horaires du mercredi après-midi à cette contrainte, en tenant compte de vos horaires du mardi, jeudi et vendredi.

Nous avons questionné Madame Hermantier aujourd'hui sur les situations suivantes, et voici les réponses :

- pour les collègues travaillant à temps partiel :

si vous partagez une classe à mi-temps : l'un fait la journée du 13 et l'autre fera la journée de rattrapage du jeudi de l'ascension.

si vous êtes à temps partiel et que vous ne travaillez pas le lundi : c'est le collègue qui fait votre complément de service qui travaille le 13 novembre.

- si vous étiez en congé de maladie, congé maternité ou en autorisation d'absence, le 2 septembre, et que vous avez repris depuis, c'est vous qui faites la journée du 13 novembre. En fait la journée du 2 était donnée comme repère par le MEN, mais c'est bien d'une journée de travail supplémentaire pour les enseignants devant élèves dont il s'agit ...

un genre de "journée de solidarité" avec les élèves. Vous travaillez un jour de plus, et vous n'êtes pas payé.

2 - frais de déplacements pour les RASED, ou au titre de la participation à des actions de formation continue (stages, anim péda)

nous étions hier en CTA à Toulouse et la FSU a posé cette question, au vu de la situation plus que tendue au niveau du budget de l'EN. Austérité quand tu nous tiens ...

réponse du Secrétaire Général du rectorat : pour 2014, il est prévu une nouvelle diminution de 3% du budget de fonctionnement, donc, il va falloir renoncer à des actions pour cadrer avec la contrainte budgétaire.

Comme vous avez pu le constater si vous avez participé à des stages depuis la rentrée, vous ne recevrez plus une convocation, qui ouvre droit au défraiement, mais une invitation, qui n'a donc plus de caractère obligatoire.

Dans le 65, l'intersyndicale est intervenue auprès du DASEN pour obtenir le défraiement de nos jeunes collègues PET1 et PET2 qui nous avaient informés qu'ils ne seraient pas remboursés pour leurs frais de stage, alors que leur formation est une formation obligatoire.

Nous avons rappelé au DASEN et en CTA, que les stages à public désigné sont également des stages à participation obligatoire (liaison école/collège notamment).
Il ne faudra pas compter sur un défraiement, sauf changement budgétaire ...

3 - la circulaire mobilité a été publiée aujourd'hui au B.O. (permutations informatisées et cadrage mouvement départemental)

vous la trouverez en ligne sur notre site, en cliquant sur ce lien : [circulaire mobilité 2013-2014](#)

vous trouverez en pdf joints à l'article le calendrier des opérations et les nouveautés de la circulaire (également en pj)

4- demain nous vous adresserons un courriel vous informant sur la position du SNUipp.FSU65 au sujet de la journée de grève du 14 novembre

cordialement
joëlle noguère



Si vous attendez d'avoir un problème pour contacter le syndicat,
le jour où vous aurez un problème il n'y aura peut-être plus de syndicat ...

**Syndiquez-vous
maintenant !!!**